



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4299

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) - Aménagements d'espaces de proximité - Individualisation partielle d'autorisation de programme- Attribution de subvention à la Commune de Saint Priest

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Hugué, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4299**

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Saint Priest
objet :	Opération de renouvellement urbain (ORU) - Aménagements d'espaces de proximité - Individualisation partielle d'autorisation de programme- Attribution de subvention à la Commune de Saint Priest
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le centre-ville de Saint Priest fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain (ORU). Il est inscrit en catégorie 1 du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et inclut la zone urbaine sensible (ZUS) Alpes-Bellevue, au peuplement socialement fragile.

Le centre-ville compte 2 551 logements dont l'un des plus importants parcs de copropriétés "fragiles" de l'agglomération (1 593 logements) et un parc de 853 logements sociaux.

L'ORU du centre-ville de Saint Priest fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) signée le 15 février 2007 qui prévoit le réaménagement et le renforcement de la centralité de la commune, selon les orientations suivantes :

- organiser et conforter la centralité : création d'un mail est-ouest, et d'une boucle de circulation autour de l'hyper-centre. Confortement de l'activité commerciale, renforcement des services, implantation d'un équipement culturel de rayonnement intercommunal,
- relier le centre aux différents quartiers de la ville : le village, le quartier de la gare mais aussi le secteur Jaurès Diderot et le grand quartier d'habitat social Bel Air,
- recomposer un urbanisme d'îlots par des opérations de renouvellement urbain,
- insérer et requalifier les copropriétés dégradées par des opérations de réhabilitation en plan de sauvegarde et de résidentialisation des espaces extérieurs (Alpes-Azur, Ermitage),
- améliorer le cadre de vie par des actions de proximité : espaces publics, résidentialisation du parc HLM conservé, gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP), etc.

Le volet "aménagement" de l'ORU est conduit dans le cadre du projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle.

En parallèle, le programme de l'ORU prévoit l'aménagement de plusieurs espaces de proximité du centre-ville. Ces opérations ont pour objectif l'amélioration du cadre de vie des résidents et usagers. Elles sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint Priest.

Deux espaces de proximité sont ainsi concernés :

- l'espace "Huguette Bois", très fréquenté et permettant les déplacements "en mode doux" du village vers le centre-ville, nécessitait une rénovation. Le projet déterminé après concertation avec les usagers comporte la réalisation de nouveaux jeux pour enfants et de nouvelles possibilités de regroupements pour les accompagnateurs (parents, assistantes maternelles, etc),
- l'aménagement de l'espace Monnet/des Couleurs, a également fait l'objet d'une concertation avec ses usagers, notamment les résidents des copropriétés du groupe Bellevue immédiatement riveraines. Confortable et sécurisé, l'espace aménagé comporte de nouveaux jeux, de nouveaux accès, pelouses et cheminements ainsi qu'une placette centrale favorisant l'appropriation de l'espace public et la rencontre.

Les coûts définitifs de ces aménagements de proximité sont les suivants :

- espace Huguette Bois : 90 066 € HT, soit 107 719 € TTC,
- espace Monnet/des Couleurs : 383 633 € HT, soit 458 825 € TTC.

Le coût total est de 473 699 € HT, soit 566 544 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

- 184 000 € par la Communauté urbaine de Lyon,
- 138 000 € par l'ANRU,
- 244 544 € par la Commune de Saint Priest.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 184 000 € au profit de la Commune de Saint Priest dans le cadre de l'aménagement des espaces proximité de son centre-ville.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 184 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal à prévoir en 2014, sur l'opération n° 0P17O2902.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 184 000 € au profit de la Commune de Saint Priest dans le cadre des travaux d'aménagement d'espaces de proximité prévus à la convention ANRU,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Saint Priest définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2014 - compte 20441 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.